



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,
en séance ordinaire, en mairie, le **LUNDI 18 DECEMBRE 2023 à 19 HEURES.**

OBJET DE LA REUNION

ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) Procès-verbal du conseil municipal du 25/09/2023
- 2) Décision prise par le Maire
- 3) Amortissement Budget Commune
- 4) Amortissement Budget Assainissement
- 5) Mise en place de la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle
- 6) Convention d'implantation d'un abribus sur terrain privé propriété de la société CEMEX
- 7) Convention relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de la légalité et au contrôle budgétaire avec la Préfecture de l'Isère
- 8) Convention mise à disposition de locaux dans le cadre d'un transfert de compétence – Avenant 1 à la convention avec la communauté de communes pour la médiathèque intercommunale
- 9) Etude projet centrale photovoltaïque présentée par la Société NEXUN
- 10) Elaboration PCS – Mission d'appui avec l'IRMA - Convention stagiaire
- 11) Convention adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire auprès du CDG38.
- 12) Bail Rural au profit de Mme BRISSAUD
- 13) Décision Modificative n°3
- 14) Divers

Oytier Saint-Oblas, le 11 décembre 2023
Le Maire : René PORRETTA